

**Bureau Syndical 05 reconvoqué du
12 juin 2025**

DELIBERATION N° 2025-06-040
**Autorisation de signature du marché de traitement et de valorisation des
végétaux –LOT 2**

Nombre de membres 27			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du cinq juin deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation du Bureau Syndical a été envoyée par le Président le six juin deux mille vingt-cinq, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à dix heures, le Bureau Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situés dans la zone artisanale, à Corte, sous la présidence de Monsieur GIANNI Don-Georges, Président de séance. Monsieur POLI Xavier a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
24	12	12	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, BONARDI Jean-Paul.			
Pouvoirs :			
Absents : MARCHETTI François-Marie, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace et GUIDONI Pierre.			
Publication de l'acte le : 27/06/2025			

Le Président expose,

Cette consultation a été lancée sous la forme d'une procédure d'appel d'offres avec une date limite de remise des offres fixée au 20 mai 2025.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, prévu sur une durée de 12 mois reconductible 3 fois 12 mois par tacite reconduction, sans montant minimum avec les montants maximums suivants :

Lot(s)	Désignation	Montant maxi HT/an
01	Réception des végétaux issus du Secteur Bastiais, Cap Corse, Nebbiu et Costa Verde et transport vers la plateforme de valorisation	160 000 ,00 €
02	Réception des végétaux issus du secteur Ajaccien et grand Ouest et transport vers la plateforme de valorisation	180 000,00 €
03	Valorisation des végétaux issus du Secteur Bastiais, Cap Corse, Nebbiu et Costa Verde	300 000,00 €
04	Valorisation des végétaux issus du Secteur Ajaccien et grand Ouest	200 000,00 €

Les lots 01, 03, 04 ont été déclarés inacceptables et ont fait l'objet d'une nouvelle procédure avec négociation.

La Commission d'appel d'offres du 12 juin 2025 a analysé les offres déposées et émis un avis en faisant application des critères suivants :

Critères- lot 1	Pondération
1-Valeur technique	30.0
1.1-Localisation de l'installation proposée par le candidat par rapport au bassin de production.	5.0
1.2-Description du dispositif de réception et de transport	10.0
1.3-Procédures pour assurer le contrôle et la qualité des matières entrantes et la gestion des non-conformités	2.5
1.4-Moyens et organisation mis en œuvre en vue d'assurer le suivi et la transmission d'information journalière	2.5
1.5-Description des mesures pour garantir la continuité de service public	5.0
1.6-Proposition de site alternatif en cas d'indisponibilité du site objet du marché	5.0
2-Prix des prestations (DQE masqué)	70.0

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du lot n°2 de l'accord cadre relatif à la réception des végétaux issus du secteur Ajaccien et grand Ouest et transport vers la plateforme de valorisation avec l'entreprise SLTP.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Considérant l'avis émis par la commission d'appel d'offres du 12 juin 2025,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-040-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles du lot n°2 de l'accord cadre relatif à la réception des végétaux issus du secteur Ajaccien et grand Ouest et transport vers la plateforme de valorisation avec l'entreprise SLTP,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être soumise en préfecture pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

02B-200009827-20250612-2025-06-040-DE
Date de transmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025